



**GLOBAL FOOD REGULATORY
SCIENCE SOCIETY**

ANALYSE DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR ET PRÉPARATION DE LA 46^{ème} SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES (CCFL46)

27 Sept – 07 Octobre 2021 | Réunion virtuelle

POINT 8 de l'ordre du jour : Étiquetage des allergènes alimentaires

Objectifs

Ce document propose une étude et une analyse des points de l'ordre du jour prévus pour discussion à la 46^{ème} session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires, qui se tiendra virtuellement du 27 septembre au 7 octobre 2021. Ce document est destiné à une utilisation éventuelle par les communautés de pratique et de travail liées au Codex soutenues par [l'Association Mondiale des Sciences Règlementaires des Aliments \(GFORSS\)](#) et la [Plateforme d'Analyse des Risques et d'Excellence en Règlementation des Aliments \(PARERA\)](#), dans le cadre de leur contribution au soutien à la participation efficace des représentants des membres et des observateurs aux réunions internationales de normalisation alimentaire (réunions du Codex).

L'analyse fournie dans ce document offre un examen factuel des points inscrits à l'ordre du jour des réunions du codex, de leur contexte et une discussion de certaines considérations permettant le développement de positions nationales et régionales. Cette analyse est présentée à titre indicatif et ne représente pas une position officielle des organisations mentionnées ci-dessus (PARERA et GFORSS), de leurs membres ou de leur direction.

Cette analyse est préparée dans le cadre de l'Initiative [Codex pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord \(MENA Codex Initiative\)](#), mise en œuvre par PARERA et GFORSS et financée par le bureau Codex des États-Unis, Département de l'Agriculture des États-Unis.

Cette analyse a identifié que les points les plus pertinents de l'ordre du jour sont les points 5, 6 et 8 où des progrès seraient souhaités.

**Il est important de noter que les experts – membres du Groupe de travail d'experts (EWG) – ne représentent pas les organisations et/ou les juridictions auxquelles ils sont affiliés. La sélection et la participation aux travaux du groupe d'experts sont basées sur les qualifications et l'expérience de chaque expert. Les positions exprimées par les documents d'analyse publiés et issues des travaux du groupe d'experts ne doivent aucunement être interprétées comme la position du pays / de la délégation / de l'organisation auxquels appartiennent les experts.*

Point 8 de l'ordre du jour : Étiquetage des allergènes alimentaires**8.1 de l'ordre du jour : Avant-projet de révision de la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées – Dispositions relatives à l'étiquetage des allergènes***Documents*

- ❖ [CX/FL 21/46/8](#) – Étiquetage des allergènes : Avant-projet de révision de la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (NGÉDAP) et directives sur l'étiquetage préventif des allergènes
- ❖ [CX/FL 21/46/8-Add.1](#) - Commentaires en réponse à la [CL 2021/21/OCS-FL](#)

Contexte

De nouveaux travaux ont été lancés au CCFL45 pour examiner les dispositions relatives à l'étiquetage des allergènes alimentaires dans le but d'élaborer des directives sur l'étiquetage de précaution des allergènes. Le Groupe de Travail électronique était présidé par l'Australie, coprésidé par le Royaume-Uni et les États-Unis. Le Comité a demandé un avis scientifique au JECFA sur la liste des allergènes prioritaires et la manière de traiter le cas des huiles hautement raffinées où les protéines ne sont pas présentes.

En parallèle, certains travaux ont également été menés par le CCFH et ont conduit à l'adoption d'un Code d'usages sur la gestion des allergènes alimentaires.

Considérations

- *Le JECFA a terminé son évaluation scientifique et a proposé une mise à jour de la liste des allergènes prioritaires.*
- *La liste des allergènes prioritaires de la section 4.2.1.4 n'a pas été mise à jour dans le texte pour refléter les recommandations de la consultation conjointe d'experts FAO/OMS. La discussion sur la mise à jour de cette liste. Cette modification pourra être suggérée lors de la session plénière du CCFL46.*
- *Il peut être intéressant de concentrer la déclaration d'allergènes dans une déclaration de type « contient » au lieu d'inclure les allergènes simplement dans la liste des ingrédients (conformément aux résultats des études de recherche menées auprès des consommateurs).*
- *Il peut être important de séparer ce travail (sur la mise à jour de la norme d'étiquetage des allergènes alimentaires) pour les ingrédients, des activités actuellement en cours liées aux lignes directrices sur l'étiquetage de précaution de type « peut contenir ».*

Point 8 de l'ordre du jour : Étiquetage des allergènes alimentaires**8.2 de l'ordre du jour : Avant-projet de directives sur l'étiquetage de précaution des allergènes***Documents*

- ❖ [CX/FL 21/46/8](#) Étiquetage des allergènes : avant-projet de révisions de la Norme pour l'étiquetage de denrées alimentaires préemballées (GSLPF, CXS 1-1985) et directives sur l'étiquetage de précaution des allergènes
- ❖ [CX/FL 21/46/8-Add.2](#) Commentaires en réponse à la [CL 2021/21/OCS-FL](#)

Considerations

- Le rapport de synthèse de la consultation FAO/OMS sur les seuils allergènes vient de paraître ; cependant, la consultation scientifique finale FAO/OMS sur les pratiques d'étiquetage de précaution des allergènes (EPA) n'est pas prévue avant octobre 2021 et un rapport ne serait pas attendu avant 2022.
- Étant donné que les directives sur les seuils n'ont pas été discutées et débattues auparavant au sein du CCFL ou du CCFH, il peut être difficile de traduire les conseils actuels en directives d'étiquetage claires, à ce stade.
- Il peut être conseillé que les travaux sur EPA se poursuivent après les travaux pour la mise à jour de la norme sur la déclaration des allergènes en tant qu'ingrédients volontairement ajoutés à la composition d'un aliment.

